

Compte-rendu du conseil municipal Séance de jeudi 11 août 2022

Présents : Jérôme BAUDOT, Yoann BERNARD, Christophe BERTHET, Serge GARDIEN, Alain NAMBOTIN, Jocelyne NAMBOTIN.

Excusée : Geneviève LAMBERET (procuration donnée à Christophe BERTHET).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur le Maire Serge GARDIEN.

Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Madame Jocelyne NAMBOTIN.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 juin 2022.

Aucune réserve n'étant formulée, **le Conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.**

Mandatement des créances à recouvrer prévu au budget assainissement 2022. **(Délibération 36-08-22)**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le mandatement des créances impayées de 200 euros voté au Conseil précédent à la ligne 6817 induit un léger déficit qu'il convient de combler en transférant sur cette ligne 200 euros en provenance de la ligne 678.

Il demande donc au Conseil de voter une Décision Modificative au budget assainissement comme suit :

Décision modificative n°1	
Budget Assainissement – Fonctionnement - Dépenses	
Article	Montant
678	-200 €
6817	200 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la Décision Modificative n°1 au budget assainissement.

Vente de la maison MONIER (Délibération 37-08-2022 et 38-08-2022)

En préambule, Monsieur le Maire explique que suite à la discussion qu'il a eu avec le cabinet de géomètre de Belley, il s'avère que le coût de la découpe de la parcelle 302, afin de l'ajouter à la maison pour ne faire qu'un lot, ne serait pas plus élevé si on réalise, à cette occasion, une deuxième découpe (**B**) qui répondrait à la demande faite par Monsieur ZEGNA d'acheter la bande de terrain jouxtant sa maison. De plus Monsieur ZEGNA accepterait, dans le cas où il achèterait cette bande de terrain, de partager les frais de

Compte-rendu du conseil municipal Séance de jeudi 11 août 2022

géomètre. Étant donné que cela ne coûterait rien de plus à la commune et que, possiblement, cela ferait baisser le coût du géomètre pour la commune, Monsieur le Maire propose de voter cette proposition d'opérer ces deux découpes (**A** et **B**) de la parcelle 302 au lieu d'une comme décidé au Conseil précédent. Les parties découpées **A+B** feraient partie de l'ensemble du terrain vendu en même temps que la maison.



S'ensuivent :

- une discussion sur le bien fondé de cette proposition,
- la critique que cela remet en cause une décision prise au Conseil précédent.

Monsieur le Maire explique qu'il est toujours possible au Conseil de revoir une décision qu'il a prise s'il considère que les données ont changé, un vote lui permettant d'accepter, ou pas, la modification d'une décision antérieure.

La proposition est donc mise au vote :

- **Abstention** : 1 (*Jérôme BAUDOT*)
- **Pour** : 3 (*Yoann BERNARD, Serge GARDIEN, Alain NAMBOTIN*)
- **Contre** : 3 (*Christophe BERTHET, Jocelyne NAMBOTIN, Geneviève LAMBERET* (procuration donnée à Christophe BERTHET)).

Conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales (section 4 : fonctionnement), qui dit « Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante ». La décision de réaliser ces deux découpes est approuvée.

Monsieur le Maire informe le Conseil que cinq personnes se sont déjà portées candidates pour acheter cette maison. Il propose de les inviter à venir visiter la maison afin de savoir si elles sont toujours intéressées par cet achat.

La mise à prix étant de 120 000 euros, il est décidé de demander aux candidats de faire une offre à partir de ce prix et que le choix se fera au plus offrant.

Après discussion, le Conseil approuve à l'unanimité ces propositions.

Compte-rendu du conseil municipal

Séance de jeudi 11 août 2022

Annexe du bail de chasse (Délibération 39-08-22)

Jérôme BAUDOT, premier adjoint rappelle que le bail de chasse date du 16 août 2011. Il contenait une annexe où étaient précisées les parcelles de la commune où la chasse était interdite. Toutes les parcelles communales commençant à moins de 150 m des habitations étaient interdites de chasse sur leur totalité alors qu'elles s'étendent, pour certaines, à une distance supérieure à 150 m. Il propose de supprimer cette annexe et de rester sur le périmètre d'interdiction de 150 m autour des habitations, rendant chassables les parcelles communales au-delà de cette distance. Le bail sera réécrit en trois exemplaires sans l'annexe et proposé à signature à la Société de chasse d'Innimond.

Le Conseil municipal, à l'exception de Monsieur Christophe BERTHET qui ne peut pas prendre part au vote du fait de son appartenance au bureau de la Société de chasse décide, à l'unanimité de demander au Maire de réécrire un bail avec cette modification.

Déclassification de voirie communale

Il s'agit de la déclassification de la voirie accaparée par les familles BERLIOZ et NAMBOTIN afin que la commune puisse leur vendre les parcelles, à créer, situées dans leurs cours respectives. Les courriers envoyés pour leur donner le montant de ce rachat en tenant compte des frais de géomètre pour la déclassification et la parcellisation ont reçu deux réponses positives sur les trois familles. Afin de finaliser cette opération, Monsieur le Maire propose de réunir rapidement toutes les parties en mairie afin de se mettre d'accord avec elles sur les modalités de cette opération.
Le Conseil approuve cette proposition.

Informations diverses

- Au sujet de la demande de Monsieur Serge BERLIOZ d'enfouir les câbles électriques et téléphoniques courant sur la façade de ses maisons, une demande d'étude préalable a été faite au SIEA afin d'en évaluer les coûts pour la commune.
- Réserves incendie : Dans le cadre de la Défense Incendie pour la commune, il nous est demandé de prévoir des réserves d'eau à moins de 200 m des habitations, par les routes. Nous avons appris que la grange de Madame GRECARD au Gorgin serait en vente. Elle possède, en sous sol, une fosse à purin (d'environ 200 m³) qui pourrait être convertie en réserve d'eau. Nous étudions

Compte-rendu du conseil municipal Séance de jeudi 11 août 2022

actuellement la faisabilité de cette réserve d'eau qui du fait de sa position permettrait de desservir une grande partie du village.

- Modernisation de l'éclairage public. Le SIEA nous a informés que les nouveaux poteaux ont été commandés sans nous préciser quand démarrerait ce chantier.
- Notre secrétaire, Laurence TAMISIER, va bénéficier au 25 août 2022 d'un avancement à l'ancienneté au grade d'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe huitième échelon. Un arrêté municipal sera fait par le Maire en ce sens.
- La société SOCOTEC va venir pour nous donner le « consuel » qui nous permettra de connecter au réseau EDF le local technique de l'ancien local pompier. Ceci nous permettra d'envisager pour le futur budget la réalisation d'un WC public au Gorgin à cet emplacement.
- Une réunion est prévue avec la directrice de la Médiathèque départementale de l'Ain le 29 août 2022 pour le renouvellement de la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque d'Innimond.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clos le Conseil municipal.

La séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance : Jocelyne NAMBOTIN